



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.787**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16155- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DÉLÉGATION AUX AFFAIRES EUROPÉENNES - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



09.04

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : Mme Reine MERGER

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : DÉLÉGATION AUX AFFAIRES EUROPÉENNES - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année, de soutenir des associations qui, compte tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de l'idée européenne.

Les associations suivantes se sont mobilisées pour être partenaires avec la Ville de l'édition 2011 de la Semaine de l'Europe.

- **Association Piazza Grande**

Cette association qui s'occupe de promouvoir la langue et culture italienne s'est associée à la Ville pour organiser un évènement culturel et convivial, autour d'un pique-nique européen, pour rassembler le public étudiant, notamment Erasmus, autour d'animations dédiées à l'Europe.

- **Maison de Tübingen - Centre franco-allemand de Provence**

L'association a proposé un spectacle " L'Europe en contes " destiné à un public familial, afin de sensibiliser adultes et enfants de façon ludique et spirituelle, à la tradition des contes de différents pays d'Europe.

Cette association travaille déjà avec la Ville dans le cadre d'une convention d'objectifs, il convient à cet effet de lui attribuer une aide financière complémentaire.

Ces propositions ont été validées en date du 18 mai dernier.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **VOTER** l'attribution au titre de 2011 de subventions exceptionnelles aux associations désignées dans le tableau ci-après, sachant que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire 92048 6748 1528 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et la Maison de Tübingen - Centre franco-allemand de Provence qui vous est présenté en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Européennes à signer cet avenant.

Associations	Subvention en 2009	Subvention en 2010	Proposition de subvention exceptionnelle pour l'année 2011
Association Piazza Grande	néant	néant	300€
Maison de Tübingen - Centre franco-allemand de Provence	néant	néant	300€
TOTAL			600€

2011.787 - DÉLÉGATION AUX AFFAIRES EUROPÉENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N°4 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2009/2011

ENTRE,

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué aux Affaires Européennes, en vertu de la délibération du conseil municipal n°

D'une part,

ET,

L'Association dénommée «Maison de Tübingen – Centre franco-allemand de Provence», association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 19, rue du cancel 13 100 Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice,

D'autre part,

PREAMBULE

La Ville d'Aix-en-Provence a :

Par délibération du 11 mai 2009 n° 2009-0476, adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'Association sur la base d'un montant de 10 000 € par an sur 3 ans.

Par l'avenant n°1 à la convention, en 2009, et dans le cadre du projet « Les 20 ans de la Chute du Mur de Berlin », attribué une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Par l'avenant n°2 à la convention et en 2010, attribué une subvention complémentaire de fonctionnement de 30 000 €.

Par l'avenant n°3 à la convention et en 2011, attribué une subvention complémentaire de fonctionnement de 15 000 €.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire exceptionnelle de 300 euros, pour sa participation à la Fête de l'Europe.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant des subventions et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

« Au regard de sa participation à la Fête de l'Europe, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2011 à 10 000 + 15 000 € + 300 €, soit 25 300 €.

Le montant de la subvention exceptionnelle complémentaire de 300 euros sera versé en une seule fois dès le vote du Conseil Municipal.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses de la subvention d'objectifs établie entre la Ville et l'association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,
Le

Pour la Ville,
Le Maire ou L'Adjoint délégué
aux Affaires Européennes

Pour l'Association,